Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 14 Joumada II 1447
5 Décembre 2025

N° 165

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3219**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3219**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3225**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3230**
Homologation de résolutions **3231**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3231**
Avis aux créanciers **3234**
Convocations
Sociétés anonymes **3235**
Sociétés à responsabilité limitée **3241**
Divers
Avis au public **3242**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Nom de l'entreprise : «Société Citoyenne Locale EL FAWZE Tabrguite

Montant du capital de souscription : Cinq mille dinars (5.000 dinars)

Adresse du siège social prévu : Sidi Makhlouf Tabarguite

Objet de la société : élevage de bétail

Durée : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de contrat type de fondation : 6/11/2025 du tribunal de première instance de Médenine sous N°38

Nombre d'action à souscrire et montant à verser immédiatement : 10 actions pour 5000 dinars

Valeur nominale des quotas à émettre : cinq cents dinars par action (500 dinars).

Fondateurs :

- Président : Kmais Nouma CIN N° : 05765809

- Membre : Naima Hajjej CIN N° : 09104729

- Membre : Naser Nouma CIN N° : 03317583.

2025R03440SODB1

Constitution d'une société communautaire

Nom : Société communautaire régionale de Tourisme et divertissement Rawaa Tabiaa

Type de société : Régionale

Adresse : Avenue de la révolution Bouargoub Nabeul

Montant du capital de souscription : 10.000 DT

Durée : 99 ans

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de 1ère instance de Grombalia le 18/11/2025 sous le n°13

Nombre d'actions à écrire et à payer en espèce et montant à payer immédiatement : 200 actions pour 50 dinars

Valeur nominale des quotas à émettre : 50 dinars par actions

Conditions préalables à la répartition des préférences et à la composition de l'épargne sous forme de bénéfices ou de surplus nets de la société civile à chaque exercice comptable.

- Allouer 15% sous forme d'épargne jusqu'à atteindre 50% du capital régionale de la société.

- 20 % pour les activités sociales, culturelles et environnementales

- Le reste des bénéfices ou des excédents peut être réparti dans un pourcentage ne dépassant pas 35 % par décision de l'assemblée

- Utiliser le reste de bénéfices pour développer les activités locales estimé à 30%

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : Banque Tunisienne de solidarité Agence Nabeul

Durée proposée pour la souscription : du 15/12/2025 au 05/01/2026.

Modalité d'invitation à l'assemblée générale constitutive et le lieu de celle-ci suite à la souscription totale, la convocation de l'assemblée générale constitutive est convoquée en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et au deux journaux quotidiens.

L'invitation sera affichée au siège de délégation et municipalité Bouargoub et Grombalia.

Les fondatrices :

Amira Aeich : CIN n°06482792

Oussama Heni : CIN n°06448344

Nacer Aeich : CIN n°07506135.

2025R03448SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

NOTICE LEGALE

ARAB TUNISIAN LEASE

Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars

divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building - Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Identifiant Unique : 0492439N

Tél : 70 135 000 - Fax : 71 767 300

L'ATL est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 10/10/2025

Emission et admission de

L'emprunt Obligataire « ATL 2025-2 »

de 50 000 000 de Dinars

Prix d'émission : 100 Dinars

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	9,15%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année

La présente émission a reçu la note provisoire «BBB+ (EXP) (tun)»* par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 14/11/2025

Décision de l'AGO du 23/04/2025

Délibération du Conseil d'Administration du 14/11/2025

1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

1.1. Dénomination et siège social :

Dénomination sociale : Arab Tunisian Lease

Siège social : Ennour Building - Centre Urbain Nord - 1082 Mahragène

Téléphone : (70) 135 000

Fax : (71) 767 300

Adresse électronique : atl.lease@atl.com.tn

Site web : www.atl.com.tn

1.2. Forme juridique et législation particulière applicable :

L'ATL est une société anonyme faisant appel public à l'épargne, régie par la loi n°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers, ainsi que la loi 94-89 du 26/07/1994 relative au leasing.

1.3. Date de constitution et durée :

L'ATL a été constituée le 04/12/1993, pour une durée de 99 ans.

1.4. Objet social (Article 2 des Statuts) :

La société a pour objet principal de réaliser des opérations de leasing (crédit -bail) d'équipements, de matériel ou de biens immobiliers achetés ou réalisés en vue de leurs location par celle-ci tout en demeurant propriétaire.

Ces équipements, matériels et/ou biens immobiliers doivent être destinés à être utilisés dans les activités professionnelles, commerciales, industrielles, agricoles, de pêche ou de services.

Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

1.5. Identifiant unique : 0492439N

1.6. Exercice social : Du 1er Janvier au 31 Décembre de chaque année

1.7. Nationalité : Tunisienne

1.8. Capital social : Le capital social de l'ATL s'élève à 32 500 000 dinars, divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.

* Une notation définitive sera publiée par l'agence de notation Fitch Ratings, après l'obtention du visa du CMF et avant la période de souscription, sur son site internet : www.fitchratings.com

1.9. Régime fiscal : Règlementation fiscale en vigueur relative au leasing.

1.10. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société :

Siège de la société : La société est sise à Ennour Building - Centre Urbain Nord 1082 - Mahrajène

1.11. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la Tunisie Clearing :

M. Faker MTIMET, Directeur du Contrôle de Gestion

Tél : 70 135 088 Fax : 71 767 300

2. Renseignements concernant l'opération

2.1. Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Arab Tunisian Lease réunie le **23/04/2025** a autorisé l'émission par la société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **14/11/2025** a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de **50 millions de dinars** selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	9,15%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année

2.2. Montant :

L'emprunt obligataire « **ATL 2025-2** » est d'un montant de **50 millions de dinars** divisé en 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « **ATL 2025-2** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

2.3. Période de souscription et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **22/12/2025** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **10/03/2026.** Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000D) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf- Notation de l'emprunt).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/03/2026,** le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du 22/12/2025 auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe «le Banquier», Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac - 1053 - Tunis et de l'Arab Financial Consultants (AFC), Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A - Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

2.5. But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2025 des mises en force qui s'élèvent à 420MD. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90,3MD par des emprunts obligataires, 38,7MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash flow de la société.

2.6. Dénomination de l'emprunt : «**ATL 2025-2**»

2.7. Nature des titres : Titres de créance.

2.8. Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

2.9. Catégorie des titres : Ordinaire

2.10. Législation sous laquelle les titres sont créés :

Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

2.11. Modalité et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agrée mandaté (BNA Capitaux - Intermédiaire en bourse).

2.12. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.13. Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/03/2026** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/03/2026**.

2.14. Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.15. Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt «ATL 2025-2» seront offertes à un seul taux d'intérêt fixe de **9,15%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

2.16. Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/03/2027**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/03/2027**.

La dernière échéance est prévue pour le **10/03/2031.**

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

2.17. Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année et l'emprunt sera amorti en totalité le **10/03/2031**.

2.18. Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

2.19. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,15%** l'an.

2.20. Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

- Durée totale :

Les obligations de l'emprunt "ATL 2025-2" sont émises pour une période totale de **5 ans.**

- Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations du présent emprunt.

- Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est égale à **2,685** années.

- Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

2.21. Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du **14/11/2025**, la note provisoire à long terme «**BBB+ (EXP)(tun)»** à l'emprunt obligataire «**ATL 2025-2**» objet de la présente notice.

Selon l'agence de notation Fitch Ratings, la note **«BBB+ (EXP) (tun)»** indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site Internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'Intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

2.22. Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **10 Octobre 2025** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable

- Note nationale à court terme : F2 (tun)

Ci-après le lien de ladite notation :

https://www.fitchratings.com/entity/arab-tunisian-lease-80361151

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

2.23. Mode de placement :

L'emprunt obligataire «ATL 2025-2» objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe «le Banquier», Avenue Tahar HADDAD - les Berges du Lac -

1053 - Tunis et de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A - Les jardins du Lac II - Les Berges du lac 1053 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

2.24. Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.25. Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

2.26. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées à la souscription) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**ATL 2025-2**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse.

2.27. Marché des titres :

Il existe 7 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse BNA CAPITAUX de demander l'admission de l'emprunt «**ATL 2025-2**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.28. Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing :

L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**ATL 2025-2**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2.29. Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.30. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «ATL 2025-2» objet de la présente notice légale, du document de référence «ATL 2025», de son actualisation et des indicateurs d'activité relatifs aux 4ème trimestre 2025 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/01/2026.

La note d'opération, le document de référence ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL, Ennour Building - Centre Urbain Nord 1082 Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse - Complexe «le Banquier», Avenue Tahar HADDAD - les Berges du Lac - 1053 - Tunis ; de l'AFC, intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A Les jardins du lac II – Les Berges du Lac - 1053 Tunis, et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs aux 4ème trimestre 2025 de l'émetteur seront publiés au Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/01/2026.

2025R03449SANB2

SOCIETE INOPLAST FINANCIERE HOLDING

Société anonyme

Au capital de 30 544 000 Dinars

Siège social : 70, Avenue Mohamed V - Tunis

Identifiant unique (RNE) : 1378567 M

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 8/9/2025, enregistré à la REAS 1er bureau Tunis le 3/10/2025 sous le n°25803431 Quittance n°7900, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises (RNE) le 14/10/2025, il a été décidé ce qui suit :

1- Cooptation de M. Mohamed Atef HACHICHA en tant que nouvel administrateur.

2- Nomination de M. Mohamed Atef HACHICHA en tant que nouveau Président Directeur Général pour une période d'une année couvrant l'exercice 2025.

2025R03457SANB2

Notice d'augmentation du capital

SOCIETE TUNIFRIES

SA au capital de 36.520.000DT

Siège social : Zone Industrielle Djebel Ouest, 1131, Zaghouan

Matricule fiscal : 1583938 R

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date

du 19/11/2025, enregistré à la recette des finances Bir Mchergua le 21/11/2025 sous quittance n°24650 et enregistrement n°25701480, il a été déposé une copie au Registre National des Entreprises le 02/12/2025 sous le numéro de dépôt 14067, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social, de quatre millions de Dinars (4.000.000 DT) pour le porter de trente six millions cinq cent vingt mille Dinars(36.520.000 DT), à quarante millions cinq cent vingt mille Dinars (40.520.000 DT), et ce par l'émission de quarante mille (40.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de Cent Dinars (100DT) chacune, avec suppression de droit préférentiel de souscription et ce suivant les procédures et caractéristiques suivantes :

- Nombre d'action à émettre : 40000 actions nouvelles à souscrire en numéraires et à libérer en totalité.

- Valeur nominale des actions nouvelles : 100 dinars par action

- Dépôt des fonds : Auprès de la Biat n°08704000453209998140

- Les délais de souscription sont de 15 jours de la parution au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délais.

2025404103SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Modification des statuts

SOCIETE ZAYED LOCATION MATERIELS ET TRAVAUX

SARL au capital de 10.000

Siège social : 36 Rue El Mootaz Fouchana Ben Arous

Matricule fiscal : 1705698Y

Suivant acte sous seing privé en date du 18 octobre 2025 enregistrée à la recette des finances Nouvelle Médina le 22 octobre 2025 sous le N°25705353 N° de quittance M078068.

Les associés ont décidé de modifier les articles N°2 et 13 des statuts de la société

Article 2 : Ajouter une activité secondaire : Transport des marchandises.

Article 13 : Nomination d'un seul gérant Zayed Ben Salah avec les pouvoirs les plus étendus et une durée illimitée.

Ainsi qu'on a déposé le procès de modification daté le 3 décembre 2025 au registre national des entreprises.

2025R03459SRLB2

Approbation des cessions

Liquidation de Société & nomination d'un liquidateur

SOCIETE BEYOUND MED - Sarl

Au capital de quatorze mille quatre cent dinars tunisiens (14 400 DT)

Siège : Avenue Carthage Imm. Jebli centre 5ème étage n°503 - Sfax Tunis;

Résidence l'Avenir. Imm 3. Appartement 11, 5ème étage, cité Naceur 1, Ariana

Identifiant unique : 1697952 T

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 octobre 2025 enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 26 novembre 2025 enregistrement n°22507416 quittance n°M007953 & M007955 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises «RNE» en date du 1er décembre 2025 quittance n°2025P56303087. Les associés ont décidé ce qui suit :

- Entérinement des délais de convocation et approbation du mode de convocation

- Approbation des contrats de vente des biens meubles.

- Approbation de l'acte de cession du nom commercial.

- La dissolution anticipée de la société BEYOUND MED - Sarl.

- La nomination de Beyram LOUKIL comme liquidateur.

2025X01607SRLB2

Transfert du siège social et mise à jour des statuts

Coficab

SARL Non résidente

Au capital de 100.000 Euros

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 -1001 Tunis

IU : 0941069H

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Novembre 2024, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den à Tunis, le 18 décembre 2024, sous le n°24704976, quittance n°M085504, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 02 décembre 2025, il a été décidé, à l'unanimité, le Transfert du siège social actuel sis au 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis, à l'adresse suivante : «232, Avenue du 18 Janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, Tunis» et la modification conséquente de l'article 4 des statuts et sa mise à jour.

2025404099SRLB2

SOCIETE CAPTIV CONTACT, SARL

Siège social : 45 Avenue du Japon Immeuble «Le 45» Bloc A

3ème Etage B30 Montplaisir 1073

MF : 1613778M/A/M/000

RNE / identifiant unique N° : 1613778 M

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire enregistré à la recette des finances de Montplaisir le 24-10-2025, quittance n°M093439, 25506195, enregistrement n°25506195, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 30/10/2025 a été approuvé :

- La cessation de l'activité et la dissolution anticipée de la société et sa liquidation amiable.

- La nomination de Mr Hatem Belhadj, de nationalité tunisienne, né le 5/5/1965, titulaire de la CIN n° 00329055 délivrée à Tunis le 6/9/2016 en qualité de liquidateur.

2025404117SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, rédigé par Maître Aicha Sbai, l'avocat à Gabès, en date du 4/11/2025, et enregistrés au registre financier Boulbaba Mrabet Gabès à la date du 21/11/2025 sous le n°25210382, n° de quittance M078640, M. Boulbaba El Aich a vendu à M. Kamel Sbai, tout le fonds de commerce situé à la Rue el Maarfa Gabès Madina 6001 Gouvernorat de Gabès, préparés pour l'activité de métiers spécialisés en détail vente de produits alimentaires généraux, avec tous ses éléments matériels et moraux, moyennant un prix total de 5 mille dinars (5.000.000DT).

Les contestations seront acceptées auprès de l'acheteur, M. Kamel Sbai, à l'adresse du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» le 26/11/2025.

2025R03441FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dressé par maître Guesmi Nabil avocat prés la Cour d'appel et exerçant au centre Slama deuxième étage avenue Yasser Arafat Mnaret El Hammamet, en date du 11/11/2025 et enregistré à la recette des finances de Hammamet en date du 20/11/2025 sous le N°M159868, n° d'enregistrement 25207031. Monsieur Moussa Ali titulaire de la C.I.N N°03485823 cède la totalité du fonds de commerce destiné pour activité tous commerce sis à l'avenue de Libération Hammamet gouvernorat de Nabeul avec ses éléments corporels et incorporels à Sadok Ben Abdelaziz Ben Amor Mhelhli titulaire de la C.I.N n°13248965 par le prix de trente mille dinars (30.000,000d).

Cette annonce est publiée aux journaux le Presse et Essahafa le 3/12/2025.

2025R03442FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément au contrat de vente de fonds de commerce signé à la mairie de Gafsa le 17/11/2025 et enregistré à la recette des finances de Gafsa sous le reçu numéro M066146 et numéro 25210264 le 19/11/2025, Monsieur Ali Ben Mohamed Najib Ben Taher, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06145206, a vendu à Monsieur Hamza Ben Nour El Din Bellil, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 09958659, l'intégralité du fonds de commerce situé à Rue Mohamed Ali Al-Hammi, Gafsa.

Cette annonce a été publiée dans le journal *Al-Shorouk* le 3/12/2025. Toute personne ayant un intérêt dans cette affaire est invitée à se présenter au local du fonds de commerce mentionné ci-dessus dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cette annonce.

2025R03452FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé en date du 28 octobre 2025 enregistré à la recette des finances Ksar Hellal le 12/11/2025 quittance n°M077461, enregistrement n°25202531. Mr Atef Mama, titulaire de la CIN n°06777647 a vendu la totalité du fonds de commerce situé à la rue COMMERCIAL HSAN SASSI exploité de commerce de vente de prêt-à-porter à Mr Sami Ben Kadija titulaire de la CIN n°04179240.

Les oppositions doivent être faites entre les mains du vendeur dans son adresse située au local n°108 rue commercial Hsan Sassi 2 Ksar Hellal et ce dans les délais d'oppositions et à partir de la publication de cette publication au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 2/12/2025.

2025S01611FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente de fonds de commerce écrit par Maître Mohammed Béchir Day le 11/8/2025 identifié par signature dans la commune de Gafsa à la date du 11/08/2025 enregistré à la recette des finances de Gafsa selon quittance numéro M048474 ; Madame Salwa Alaia son numéro de C.I.N 06136576 demeurant à Doualy Gafsa a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve au 13 Abou Kacem Chabi Gafsa à Monsieur Jabeur Ajmi son numéro de C.I.N 03172498 demeurant à Doualy Gafsa. Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faites à l'adresse de l'acheteur Monsieur Jabeur Ajmi demeurant à Doualy. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de vente est faite au journal "Echourouk" du 26/06/2025.

2025S01619FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Sboui Jouda Avocat à la cour d'appel enregistré à la recette des finances de Mazzouna le 14/11/2025 (Sous le N°25200714 Reçu n°M018886), Monsieur Mohammed Zarii a vendu à Madame Chedia Awled Amor le fonds de commerce «Alimentation Générale» sis à Place Sidi Mhatheb Mazzouna, Sidi Bouzid, C'est dans tous ses éléments matériels et moraux et sous toutes les garanties juridiques.

Les oppositions doivent être remises au domicile du vendeur Abderrazzek Tahri sis à la rue El Amal Mazzouna, Sidi Bouzid, dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion de cette publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» du 3/12/2025.

2025X01608FCCC2

Vente de parts au fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 26/11/2025 enregistré à la recette des finances Sakiet Eddeyer Sfax le 27/11/2025 selon reçu N°M083759 enregistrement N°25204399 Mongia Gueryani (cin n°11010195) et Menyar Bradii (cin n°08833096) ont vendu à Hassen Bradii (cin 05371434) et Helmi Bradii (cin n°05352758) la totalité de leurs parts au fonds de commerce la boulangerie Zitouna avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local situé à la route Saltnia km 7.5 face Kassas Bouali Sfax.

Les oppositions seront acceptées dans les 20 jours suivant la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne, au bureau de Maître Yengui Dabbech Saoussen avocate au 40 avenue Hédi Chaker Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien en date du 29/11/2025.

2025X01611FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé daté du 21-11-2025, enregistré à la recette des finances Chihia Sfax le 25-11-2025 sous numéro 25202572 quittance N°M057656 rédigé par Maître Mohamed Mrabet avocat à Sfax, Mme Ben Omor Khouloud, CIN n°11018112, identifiant unique 1831298Q demeurant à la route Taniour Km 5 Chihia Sfax a vendu à Mme Chhaidar Salma CIN n°08766347 demeurant à l'avenue Imem Chefii Sakiet Zit Sfax, la totalité du fonds de commerce sis au local situé à la route TaniourKm 5 Chihia Sfax, exploité en tant que «Vente de tous types de lunettes».

Les oppositions se font entre les mains de Mme Chhaidar Salma demeurant à route Taniour Km 5 Chihia Sfax, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le domicile élu dans le ressort du tribunal est au local situé à route Taniour Km 5 Chihia Sfax.

Cette annonce a été publiée le 3-12-2025 aux journaux Chourouk et Le Quotidien.

2025X01612FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Sboui Jouda Avocat à la cour d'appel enregistré à la recette des finances de Mazzouna le 24/11/2025 (Sous le N°25200734 Reçu n°M019227), Monsieur Abderrazzek Tahri a vendu à Monsieur Fourat Essid le fonds de commerce «Boulangerie Moderne» sis à la rue El AMAL Mazzouna, Sidi Bouzid, c'est dans tous ses éléments matériels et moraux et sous toutes les garanties juridiques.

Les oppositions doivent être remises au domicile du vendeur Abderrazzek Tahri sis à la rue El Amal Mazzouna, Sidi Bouzid, dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion de cette publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 3/12/2025.

2025X01614FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte SSP date le 13/11/2025, enregistré à la recette des finances Thyna le 01/12/2025 n° 25203278 quittance n°M072155, Aicha Bent Abdallah DHIAB, CIN n°05336361, a vendu et cédé à Ahmed Ben SGHAIR, CIN n°11095720, tout le fonds de commerce de café, avec ses éléments corporels et incorporels, sis à la route Soukra km 5, Elhajeb, Sfax. Les oppositions sont recevables entre les mains de Maître Abid Mohamed Amine. Avocat à la cour de cassation, rue Léopold SINGHOR, Sfax, dans un délai de 20 jours dès la date de la publication au JORT, cette annonce est publiée au journal «Assabah» du 4/12/2025.

2025X01616FCCC2

Transfert de propriété d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de partage sous seing privé en date du 13/10/2025, enregistré à la Recette des Finances Rue Habib Thameur Tunis, en date du 24/10/2025, Quittance N°M057103 Enregistrement N°25102989, Messieurs Yassine Triki, Sarra Triki, Salah Laajili en son nom et pour le compte de Ahmed Laajili, ont transféré à Mme Yossr Triki tout le fonds de commerce situé au 20 Rue d'Allemagne Tunis, destiné pour le commerce.

2025404093FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de cession daté du 5/6/2025 établi par le notaire Ahlem Aouini, il a été procédé à la cession du fonds de commerce situé au 111 rue Halfaouine, numéro unique 235623D, par Zouha Bellagha, par Amel Hmaied en son nom et au nom de ses frères Wessim Hmaied, procuration numéro M044145, enregistrement n°25701983, et Kerim Hmaied procuration numéro M044144, enregistrement n°25701982 enregistrées à la recette de bab souik le 5/6/2025, à Slim Hmaied, CIN n°04717352 délivrée le 5/5/2010.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 3/12/2025.

2025404097FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 25/11/2025 enregistré à la recette des finances de rue el Jazira le 27/11/2025 sous le N°M073512 reçu n°25203473 Mr Najeh Zid titulaire de la C.I.N n°08662698, domicilié au 7, rue al Pero, Bardo a vendu à Mr Slim Aloulou titulaire de la C.I.N n°13015538 domicilié au 12, rue Sidi Tinji Tunis, la totalité du fonds de commerce aménagé en café et exploité dans le local sis à la Médina au 3, rue des Amonicats Tunis.

Toute opposition doit être signifiée chez l'avocat à la cour d'appel Maître Khraief Youssef sis au 1 rue d'Egypte Lafayette dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au JORT.

Un avis similaire est paru au quotidien Achourouk du 02/12/2025 page 27.

2025404098FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un écrit authentifié par signature le 30/7/2025, 18/7/2025 et Août 2025 auprès de la municipalité de Borj Louzir et enregistré à la recette des finances du quartier administratif de l'Ariana le 27/8/2025 sous le reçu n°M096124 et le numéro d'enregistrement 2520262.

Vendeur : Monsieur Hafidh Ben Mohamed Nasri.

Acheteurs : Monsieur Majed Ben Mohamed Al Haddaji et Monsieur Hassan Ben Mohamed Haddaji.

Portée de la Vente : Monsieur Hafidh Ben Mohamed Nasri a vendu à parts égales entre eux la moitié du fonds de commerce.

Description du Fonds de Commerce : Un café de première catégorie et une boulangerie pour la fabrication et la vente de pain.

Localisation : Sis à Rue Al Sayarat (Rue des Voitures), Ariana Supérieure (Ariana Al Oulya).

Délai d'Opposition : Les oppositions concernant le fonds de commerce susmentionné seront recevables dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au JORT.

Publié dans le journal Assabah le 29/9/2025.

2025404106FCCC2

Contrat de cession de fonds de commerce

En vertu d'un contrat de cession dont la signature a été légalisée le 18/07/2025 et 21/07/2025 auprès de la municipalité de Borj Louzir et enregistré à la recette des finances du quartier administratif de l'Ariana sous le reçu n°M096091 et le numéro d'enregistrement 25205258.

Cédant : Monsieur Hafidh Ben Mohamed Nasri.

Cessionnaires : Monsieur Nabil Ben Hafidh Nasri, Monsieur Riyad Ben Hafidh Nasri et Monsieur Tarek Ben Hafidh Nasri.

Portée de la Cession : Monsieur Hafidh Ben Mohamed Nasri a cédé à parts égales entre eux la moitié du fonds de commerce.

Description du Fonds de Commerce : Un café de première catégorie et une boulangerie.

Localisation : Sis à Rue Al Mousawat (Rue de l'Egalité), Ariana Supérieure (Ariana Al Oulya).

Délai d'opposition : Les oppositions concernant le fonds de commerce susmentionné seront recevables dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au JORT.

Publié dans le journal Assabah le 29/9/2025.

2025404107FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Lilia Boulila Avocate à la cour d'appel son bureau sis à la Rue Taieb Sardouk Kélibia Nabeul, enregistré à la recette des finances Kélibia le 27/11/2025, sous n°25203799, quittance n°M0087724, Mme Nadia Mjid Ep Karim Ben Slimen, CIN n°06330824, a vendu à Monsieur Mohamed Brayek, CIN n°06394285 la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Habib Thameur Kelibia Nabeul, exploité en Café Catégorie 1 - Identifiant Unique N° 1680352N.

Toute opposition sera rendue au local sis à l'Avenue Habib Thameur Kelibia Nabeul, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Essabah le 4 décembre 2025.

2025404108FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 18/11/2025, enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 19/11/2025 sous le n°25202786, quittance n°M077815. Me Abdel Majid Zahmoul a vendu la totalité de son fonds de commerce exploité pour vente des épices et fruits secs sis à l'Avenue des Martyrs douar Hicher Manouba à Me Taoufik Chahbani Toute opposition doit être déposée au local élu par l'acheteur Taoufik Chahbani Avenue des Martyrs douar Hicher Manouba dans un délai de 20 jours à compter de l'Insertion du présent avis au JORT. Le présent avis a été publié au journal quotidien en langue arabe Assabah et au journal quotidien en langue française Le Temps parus le 28/11/2025.

2025404115FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé établi par Maître Salwa Maarfia enregistré à la recette des finances de Tabarka le 21/11/2025 quittance n°M052954. M Wahid ben Mouhmed Gesmi demeurant à sidi amour Tabarka Jendouba titulaire de la CIN n°07787030 délivrée le 23/3/2017, cède à M Ahsene ben Masoud Dida demeurant à hôtel Golden Tulip Gammart Tunis titulaire de la CIN n°05495776 délivrée le 15/9/2011 le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à la rue du peuple Tabarka/Jendouba, exploité par le vendeur Wahid restaurant rihana, toutes les oppositions seront prises en considération chez l'avocat Maître Salwa Maarfia à son adresse immeuble Mokhtar Klich situé à la rue Habib Bourguiba Tabarka, Dans un délai de vingt jours à compter de cette annonce publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et Le Quotidien en date du 3/12/2025.

2025404121FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Beb Suika Tunis, le 02/12/2025,

quittance n°M086247 enregistrement 25204359, les héritiers de Mr Zidane Chihi qui sont sa veuve Baya Jawadi et ses enfants Arbi, Jamila, Amel et Hajer ont vendu à Mr Mohamed Dhifallah, le fonds de commerce situé 22 rue de levure Hafsia Tunis.

Toute opposition doit être faite entre les mains du Maître Kais Loussaief avocat à son cabinet sis au 86 rue de Pacha Tunis, dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Chourouk le 04 décembre 2025.

2025404122FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation de F.C enregistré à la recette des finances rue Jazira Tunis le 01/12/2025 enregistrement n°M074054 Rania Besrour a donné à Eslima Lamssi la totalité de F.C situé à Sidi Mehrez Houmet Souk Jerba Restaurant, la donation comprend tous ses éléments corporels et incorporels, toutes les oppositions seront acceptées chez Maître Ayari Noureddine 18 rue d'Algérie Tunis.

Cette annonce a été publiée le 4/12/2025 au journal Echourouk P 21 et le Quotidien P 18.

2025404123FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte SSP en date du 26 novembre 2025 enregistré à la recette des finances Bir El Kassaa le 02 décembre 2025 N° de quittance M042222 Enregistrement N°25201989 Mme Linda Bent Abdelkarim Hidri épouse Adel Laabidi demeurant au 2 rue Uruguay Mourouj 4 (RNE 1730366 Z) a vendu à la société Skyline Services : SARL dont le siège social est sis à bis avenue 20 mars Mourouj 5 - 20745 - Mourouj Ben Arous 37 (RNE 1398921 W) la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue de la victoire N°237 Mourouj 4 avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sur le prix de vente seront acceptées entre les mains de Mr Ali Ben Hafnaoui Ben Ahmed Chaeib Khalfaoui titulaire de la CIN n°02601149 demeurant à bis avenue 20 Mars Mourouj 5 - 20745 Mourouj - Ben Arous 37 dans un délai ne dépassant pas vingt jours (20) à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Toute opposition formulée après l'expiration du délai de 20 jours sera considérée nulle et non avenue.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 04 décembre 2025.

2025404124FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 27/11/2025 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 27/11/2025 n° de quittance M162685, n° d'enregistrement 25307174, Mme Meriem Fourti donne à titre de location le fonds de commerce (Gérance Libre) à Mme Khawther Zidi cin n°06176458 son Espace Fast-food sis à l'Avenue Habib Bourguiba 8050 Hammamet avec ses éléments moraux et matériels, soient les oppositions concernant la dite de location seront adressées à l'adresse du fonds de commerce dans 20 jours à partir de la date de la publication.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 3/12/2025.

2025R03443FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par l'avocat Maître Sabeur Tabib demeurant à Manaret Hammamet, signé auprès de la municipalité d'Hammamet arrondissement Manaret Hammamet le 21/11/2025 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 24/11/2025 quittance n°M160867 sous n°25307079, Mariem Ben Ahmed Ben Jilani Ouertani titulaire de la C.I.N 04656233 et de l'identifiant unique n°1345142K a loué à Société YOUSSEF TOP GOURMET, en cours de constitution, représentée par son gérant Mr Adnen MEZGHANI titulaire de la CIN n°05261210, la totalité d'un fonds de commerce exploité en restaurant et café sous nomination «Restaurant MIMO'S» sis au GP1 Manaret Hammamet commençant le 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2036, les oppositions doivent être présentées entre les mains du locataire dans les lieux du fonds de commerce dans un délai de vingt jours. Cet avis a été publié aux journaux Essahafa et La Presse du vendredi 28/11/2025.

2025R03444FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 12/11/2025 sous le numéro 25309997 quittance n°124841 la société VAGABONDO représentée par son gérant Mr Mehdi BEN JEMIA et titulaire de l'identifiant unique N°1116310H a loué la totalité du fonds de commerce de restaurant-pizzeria sis au 181, avenue Habib Bourguiba-Le Kram à la société H K FOOD LABO représentée par son gérant Mr Hatem KAOUAL et titulaire de l'identifiant unique N°1953975G pour la durée d'une année renouvelable. Les oppositions doivent être formulées au siège social de la société locatrice et auprès de son gérant dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 4/12/2025.

2025R03453FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 31/10/2025 enregistré à la recette des finances à Raoued en date du 10/11/2025, quittance n°M131935

enregistrement 25305765, Mr Ismaeil Ben Slimane Khayroun a loué à la Sté Cuisine Sur Mesure représentée par son gérant Mr Heithem Ben Nasef Ben Brahim Attia. La totalité du fonds de commerce "gérance libre", destiné commerce de chaussures et d'articles en cuir en détail, dans le local sis Complexe commercial Omrane 2 es B n°3 Cité la Gazelle Raoued Ariana 2083. Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 5/12/2025

2025R03460FCCC3

Avis

Aux termes d'un contrat de location légalisé le 27 août 2025 enregistré à la recette des finances Khawarizmi Kairouan le 10/09/2025 Reçu n°M094693 sous le numéro 21200732; Madame Jammeli Soumaya donne en location à monsieur Chehaibi Riyad la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à l'exploitation de commerce alimentaire situé à Rue Mohamed Hliwi Kairouan.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur dans le délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet article a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2025S01613FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 9/8/2023, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 22/8/2023 sous N°23302520 Quittance N°M002859, Mr Yassine Morjene, titulaire de la CIN n°08487416 a loué à la société «Easyboking and Flights» Suarl (MF : 1781028), représentée par son gérant Mr Anis Mahmoud, titulaire de la CIN n°06825776, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Vente matériels informatiques et accessoires sis à la Rue Mohamed ATTIA - Khézama- Est- Sousse avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 6 mois renouvelables du 01/11/2023 au 30/4/2024. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 4/12/2025.

2025S01615FCCC3

Résiliation d'un contrat de location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 19/11/2025 enregistré à la recette des finances de Sousse le 19/11/2025 sous le numéro 25302213 quittance n°M088189 a été résilié le contrat de location du fonds de commerce du tiers au fond à droite de la totalité du local situé à Sidi Abd Lahmid s7 immeuble b1 Cité Sprols Sousse K, surface approximative 18m² signé entre Mr Rabii ben Zeyed Ben Hsan Essalmi représentant légal de la Sté Socio Healthy Parapharmacie et Mr Ali ben Bechir ben Ali Bouzouita.

2025S01616FCCC3

Location du fonds de commerce

Selon le contrat de location de fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day le 27/02/2025 identifié par signature dans la commune de Gafsa à la date du 27/02/2025 enregistré à la recette des finances de Ksar Gafsa selon quittance numéro M02294 ; Monsieur Mohamed Tawfik Mazioud son numéro de C.I.N 03006543 demeurant à Tunis a loué le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à Ksar Gafsa Gafsa à Monsieur Haythem Tlijani son numéro de C.I.N 09997920 demeurant à cité Hachad Ksar Gafsa. Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faites à l'adresse de locataire Monsieur Haythem Tlijani demeurant à cité Hachad Ksar Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de location est faite au journal «Echourouk» du 29/8/2025.

2025S01618FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Beb Souika le 18-11-2025 sous numéro 25304119 quittance N°M083635 rédigé par Maître Mohamed Mrabet avocat Sfax, La Société "SOBELIM" identifiant unique 0584378C demeurant à la route El AIN km 9 Sfax, a loué à Lotfi Ben Abdelkader CIN n°04165760 du 8-3-1995, demeurant au 42 avenue Sidi Louzi Jammel Monastir, la totalité du fonds de commerce sis au local N°81 situé à l'avenue Mongi Slim Tunis, exploité en tant que «vente des matelas».

Les oppositions se font entre les mains de la Société «SOBELIM» demeurant à la route El AIN km 9 Sfax, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le domicile élu dans le ressort du tribunal est au local situé au local N°81 situé à l'avenue Mongi Slim Tunis.

Cette annonce a été publiée le 3-12-2025 aux journaux Chourouk et Le Quotidien.

2025X01613FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 18 novembre 2025 enregistré le 20 novembre 2025 à la recette des finances la Goulette : Quittance n°128227 Enregistrement n°25310357 la Société KSS SERVICE FOOD "SARL" (1807408M) a loué à la société GOURMEA société en cours de constitution un fonds de commerce situé au 76 rue Mouthabra Ain Zaghouan 2046 Marsa pour une

durée d'une année non renouvelable commençant le 01/10/2025 et finissant le 30/9/2026. Cette location a été publiée dans deux journaux : Echourouk et le Quotidien le 28/11/2025.

2025404100FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par contrat de location d'un fonds de commerce (Gérance Libre) en date du 1er septembre 2025 et enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 24 septembre 2025 (reçu n°061062M, enregistrement n°25304104), Mr. Zaid Ben Issa Ben Zaid Al-Alawi loue l'intégralité du fonds de commerce, constitué d'un magasin de vente de matériels audiovisuels, de téléphones portables et de réparation d'appareils électroniques, situé au 57 Avenue de la Liberté Tunis, à la société les deux fezai Mobiles, titulaire du matricule fiscal 1944770T et son gérant Mr. Moemen Fazaoui, pour une année renouvelable du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

Toute objection légale devra être adressée au bailleur, représenté par son représentant légal à son siège social situé au 57 Avenue de la Liberté Tunis.

Cette annonce est publiée aux journaux "Alchourouk et le Quotidien" le 3 décembre 2025.

2025404102FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndic des copropriétaires

«RAYEN» au jardin de Carthage

Constitution du syndic de la résidence «RAYEN» à la suite de l'assemblée générale des copropriétaires du 18 décembre 2024 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances la Goulette le 03 avril 2025 sous le numéro 25702765, quittance numéro 42657 et approuvé par la municipalité du Kram au 21 avril 2025 sous le numéro 465.

Désignation :

Mme Sondes Chammakhi : Présidente du syndic

Mr Mohamed Hakmouni : Trésorier

Mr Mustapha Kaddour & Mme Essia Jedidi : Membres.

2025R03436APSF1

Constitution d'un syndic

Par acte soussigné en date du 3/8/2025 enregistré à la recette des finances Avenue Taieb Mhiri Nabeul en date du 21/11/2025 N°25707232 reçu n°122545 a été décidé de constituer un syndic résidentiel des copropriétaires sis à el wadine nord Boulevard de l'Environnement Nabeul, Les dirigeants Souad Dimassi, Présidente, Khaled Ennaifar Coprésident, Ibrahim Elkhalil, Trésorier, Adel Chadly Aide Trésorier, Slim Mehrez, Membre, Yasmine Boughzala, Membre, Hind Chaafai, Membre, Meriem Zgoli, Membre.

2025R03438APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association régionale de micro-finance du gouvernorat de Bizerte

Siège social : Rue de Hedi Chaker appartement Mejri 3ème étage Bizerte 7000

Objectif :

Accord des micro-crédit

Réaliser les opérations autorisées aux institutions de micro-finance, en tant qu'intermédiaire d'assurance micro-finance et autres.

Fournir des services non financiers liés à l'encadrement des Initiatives des artisans, leurs formations et leurs accompagnements.

Bureau directeur :

Président : Mohamed Ali Boughrara

Secrétaire général : Mohamed Mezzi

Trésorière : Salwa Hajej el Sahli.

2025R03439APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Rawafed pour le développement

Siège social : Rue Abdullah Ibn Al-Jarrah, Soliman 8020

Objet : Culturel et social.

Objectifs :

- Contribuer à la diffusion de la culture sportive et encourager sa pratique en coordination avec les autorités compétentes.

- Contribuer à la sensibilisation à la santé et à la promotion de la prévention des maladies.

- Contribuer à la revitalisation de la vie culturelle et encourager la créativité culturelle et intellectuelle dans le respect des procédures légales en vigueur.

- Contribuer au renforcement de l'esprit de solidarité et de bénévolat au sein de la communauté, participer au développement local et aux programmes nationaux liés au sport, à la santé et à la culture en coordination avec les autorités compétentes.

Fondateurs :

- Abdessalem Alimi : Président de l'Association

- Khaled Alimi : Vice-président

- Inès Wadah : Secrétaire Générale

- Taoufik Amri : Trésorier

- Salwa Alchabah : Membre.

2025R03451APSF1

Constitution du Syndic

De La Résidence Rim II sise Sahloul 4 - Sousse

Suite à l'assemblée générale constitutive du syndic de la résidence RIM II sis à Sahloul 4 - Sousse daté du 26 septembre 2025 dont son P.V a été enregistré à la recette des

finances TROCADERO Sousse sous le numéro de reçu 055116 en date du 1 décembre 2025 et sous le numéro 25803098 et où sont élu :

Le président : Mohamed Zied Hadhri

Le secrétaire général : Rami Rouached

Le trésorier : Khalil Hlaoua.

2025S01605APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Résidence Ennakhil - El Manar II

En vertu du PV de l'assemblée générale du 25 octobre 2025 enregistré à la recette des finances de Tunis le 28 octobre 2025, quittance n°M057439, numéro d'enregistrement 25002383, il a été décidé d'approuver la désignation du bureau élu pour le mandat 2025 - 2028 comme suit :

Madame Zhour Gargouri : Présidente

Madame Kawther Ktari: Trésorière

Madame Jnaïna Hafssia : Secrétaire Générale

Monsieur Lyes Annabi : Membre.

2025404094APSF2

Résolution d'assemblée générale

Homologations de résolutions

Syndic Résidence les narcisses

Rue Mehrez Cheiraat - Ennasr 2

Suivant procès-verbal du 22 mars 2025 enregistré à la recette des finances de Menzeh6 le 02 décembre 2025 sous le N°25709680 Quittance N°M145610, il a été décidé ce qui suit :

Désignation des chargés provisoirement de la gestion du syndic de la copropriété pour les années 2025-2026

Mr Slah Eddine Gmiha : chargé de la gestion du syndic

Morched Hachicha : chargé de la gestion du syndic

Nabil El Amri : chargé de la gestion du syndic

- Lecture et approbation des rapports moraux et financiers des exercices années 2023-2024

- L'AGO Confirme l'exactitude des comptes, valide la gestion du syndic et décharge toute responsabilité concernant ses actes de gestion et donne Quitus plein et entier au président et à l'ensemble des membres du syndic pour l'intégralité des mandats écoulés.

2025404116APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques de parts indivises

Dans un immeuble immatriculé

Après réduction de mise à prix de 40%

Etude Maître Mourad Fertani

Avocat à la cour de cassation

11, Rue de Belgique Tunis

1/ Créancier saisissant et poursuivant : Mr Faouzi Mejbri, demeurant au 18 rue de Palestine Ben Arous.

2/ Débiteur sujet de la saisie : Héritiers de Habib Ben Hmida ; sa veuve Mongia Errhoumia et ses fils Khaled et Abdlhamid et Souad et Assaida et Ridha et Kilani et fatma et Najib et Samia et ses petits fils Omar et Rostom fils de Rachid, demeurants au 2 rue Iberney Tunis.

3/ Avocat poursuivant : Maître Mourad Fertani, Avocat à la cour de cassation, 11 Rue de Belgique, Tunis.

MF : 01145691/P/000

4/ Désignation de l'immeuble objet de la saisie : les parts mises à la vente représentent mille trente-huit (1038) parts des trois mille cent douze (3112) parts indivises dans l'immeuble objet du titre fonciers n°5181 Ben Arous revenant aux héritiers de monsieur Habib Ben Hmida, il s'agit d'une parcelle de terrain sis à la zone industrielle de Ben Arous dont la superficie totale est de trois mille cent douze m² (3112 m²) sur laquelle est bâtis un grand dépôt et 3 magasins et un bureau d'administration et loge gardien, clôturée et équipée de réseau de gaz électricité et eau. La construction est de qualité moyenne situé dans une zone d'urbanisme classée dans une zone industrielle (UIB) ou plusieurs grandes sociétés de commerce et de services sont installées d'après la description de l'expert désigné Saber Lassoued.

5/ Mise à prix : Après réduction de 40%, la mise à prix est pour le montant d'un million quatre cents vingt-six mille quatre cents quarante-sept Dinars et 350 millimes (1426447D350) a outre les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

6/ Date et lieu de la vente : la vente de la totalité des parts indivises saisies se fera devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Ben Arous, jeudi 8 janvier 2026 à partir de 9H du matin.

7/ Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble peut se faire tous les jours sur les lieux.

2025R03455VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Après réduction de 40 %

Il sera procédé le mercredi 7/01/2026 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba, MF / 0000110 F, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : Société EL HANA DES FETES, SARL, MF n°1496783 C, siège social situé à jinen EL West, la route touristique - Monastir (en sa qualité d'emprunteur).

Héritiers de la caution hypothécaire, propriétaires du titre mis en vente :

- Sa veuve Souad Hakouna, demeurante à la rue Habib Thameur n°57 Sahline - Monastir.

- Ses fils adultes :

- Hejer Bent Fredj Akkara, Hichem Ben Fredj Akkara, Nader ben Fredj Akkara, Riadh ben Fredj Akkara, demeurant au même adresse.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Le TF 39728 Monastir relatif à la propriété nommée «ESSADA» composée de la parcelle 1, d'une superficie totale de 665 m², situé à Rue Hedi Chaker Sahline, gouvernorat de Monastir. Il s'agit selon l'expertise d'un immeuble situé à la rue Hedi Chaker Sahline, d'une superficie totale de 665 m² composé d'un rez-de-chaussée et un premier étage.

- Le rez-de-chaussée est composé d'une grande salle couverte de 375 m² avec une cage escaliers coté ouest bien finie donnant sur une chambre au premier étage. Il comprend aussi une résidence sur un sol de 262 m² couverts comprenant une cour carrelée, un jardin, un hall, un salon, 3 chambres, une cuisine, des toilettes et des escaliers, donnant sur des chambres au 1er étage.

- Le premier étage comprend 3 appartements, un à l'Est de 215 m², comprenant un salon, cuisine, WC, salle de bain, un couloir et 3 chambres. Le deuxième au Nord Ouest de 220 m², comprenant 2 balcons couverts, un hall, 2 chambres, cuisine, WC. Le troisième coté sud-Est, de 225 m² dont 187 couverts, comprenant un balcon, cuisine, des chambres, un salon, WC et un balcon couvert.

L'immeuble est limité : au Nord, Rue Ghazali, Est rue Hedi Chaker, au Sud, Salah Hallouli et à l'ouest une impasse publique.

Mise à prix après réduction de 40 % :

Sept cent trente-cinq mille huit cent quarante dinars (735.840, 000DT).

En plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, 6379,426 DT à l'audience précédente, et les charges qui seront tarifiées le jour de la présente adjudication.

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir situé à Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2025S01617VEPA1

Adjudication aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Amir Mahersi

Avocat à Sfax

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le lundi 5/01/2026 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Kairouan.

Poursuivant : l'Arab Tunisian Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla 1er étage n° 13 - 3000 Sfax.

Partie saisie : Mohamed ben Essayed ben Mohamed Ghiryeni titulaire de la CIN n° 02031161 résident à 06 rue El Aswad Ibn Sarii cité ennassir Kairouan.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, rue Abou Elhassan Ellakhmi Immeuble Laperla mizanine n°4 - 3000 Sfax.

Propriété à vendre : la totalité de la propriété objet de titre foncier n°27465 Kairouan nommé "amri" située au n°21 rue Med Taher ben Achour cité ennassir Kairouan; d'une superficie 99 m², limité au sud par la maison de Med Echrif à l'est par la maison de Yahyeoui au nord par la maison de Monsef Erramthani et à l'ouest par rue Med Taher Ben Achour, elle se constitue d'un bâtiment résidentiel de deux étages.

1) Un rez-de-chaussée (ses murs en pierres et en briques son toit en béton armé son sol est carrelé) d'une superficie 99 m² (un espace non couvert d'une superficie 12 m² et un espace couvert d'une superficie 87 m²) se compose d'une entrée ouest qui conduit à un foyer non couvert qui conduit à un foyer couvert sous forme d'un salon puis un 1er couloir avec un escalier pour l'étage suivant; puis un 2ème couloir avec une cuisine et un coin de restauration, puis un 3ème couloir avec un bloc sanitaire.

2) Un 1er étage (ses murs en briques son toit en béton armé son sol est carrelé) d'une superficie 48 m² se compose d'un 1er couloir avec une chambre puis un 2ème couloir avec une chambre puis un bloc sanitaire.

Mise à prix : est fixé à cent cinq mille trois cents dinars (105.300.000) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés le jour de l'adjudication.

Visite de la propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Kairouan où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat.

2025X01615VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

A la demande : Miledi Ben Ali Ben Salem Ammar, poissonnier, N° de CIN 01275926, demeurant à rue Dhieb Mahras Sfax.

Partie saisie :

Hedi ben Ahmed Ben Naser Salhi, Agent de Vente de poissons, N° de CIN 01300096, demeurant habituellement au siège de la société à la Goulette, au port de La Goulette, et ayant son adresse de correspondance à la boite postale 218, Les Berges du Lac, Tunis.

Avocate poursuivante :

Maître Sirine Tmimi Yaich, avocate à la cour d'appel demeurant au 56 rue Dag Hammarskjöld immeuble Fourati, 1er étage, Sfax, matricule fiscal : 1685024/W.

Immeuble saisi :

La totalité du terrain non bâtie situé à route Sokra km 5 Sfax, elle est limitée au nord par route aménagée suivie par l'Oued El Maou et des constructions, à l'est le titre foncier n°87669 Sfax ainsi que des constructions selon chaque fiche cadastrale au sud la demande d'immatriculation facultative n°32851 Sfax ainsi qu'un terrain nu selon chaque fiche cadastrale, à l'ouest par des constructions et un quartier résidentiel et sa superficie totale est estimée à 19524 mètres carrés, il ressort également, après contact avec les services de l'Office de la Topographie et du Cadastre chargés du levé obligatoire. Le bien immobilier objet de la présente déclaration fait l'objet de demandes d'enregistrement facultatives publiées auprès de la section du tribunal foncier de Sfax comme suit : demandes d'enregistrement n°32850 Sfax et n°32852 Sfax, et sur la base de ce qui précède, il a été déclaré ce qui suit : la superficie réelle restante du bien immobilier après déduction des superficies correspondant aux demandes d'enregistrement facultatives, la superficie restante est estimée à 9873 mètres carrés.

Mise à prix :

Un milliard quatre vingt six millions trente mille dinars (1.086.030.000) le tout frais en sus.

Date et lieu de la vente :

Mercredi le 31 décembre 2025 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sfax 2 rue Ahmed Aloulou à coté CNSS, Sfax à partir de 9h du matin.

Visite de l'immeuble :

Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocate poursuivante Maître Sirine Tmimi Yaich ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01622VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : Tunisian Saudi Bank T.S.B. (Ex Stusid Bank). S.A., sise au 32 Rue Hédi Karray Tunis. M.F. n°013026 E. En sa qualité de créancier hypothécaire saisissant.

Parties saisies :

- Mbarka Sassi CIN : 00226648 sise au 4 rue Ibn Zaydoun Cité El Amen, Yasminette, Nouvelle Médina Ben Arous.

- Mohamed Sassi, CIN : 05179354, sis au 8 rue Pierre Mandes France mutuelle ville Tunis.

- Hbiba Sassi, CIN : 07047175, sise au 18 rue 104 Montplaisir Belvédère Tunis.

- Abdelkader Sassi CIN : 07053187, sis au 4 rue Ibn Zaydoun Cité El Amen, Yasminette, Nouvelle Médina Ben Arous.

- Fatma Sassi CIN : 07109654 sise au 52 rue Manoubia Ben Nasser - El Manar 3 Tunis.

- Naziha Sassi CIN : 07120540 sise à la Route Chala Boumhal Bassetine - Ben Arous.

- Dallel Sassi CIN : 07148993 sise à la Route Chala Boumhal Bassetine - Ben Arous.

- Chebil Sassi CIN : 09010141 sis au 4 rue Ibn Zaydoun Cité El Amen, Yasminette, Nouvelle Médina Ben Arous.

En leurs qualité d'héritiers de caution hypothécaire.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Les immeubles objet de la vente :

Tous les titres fonciers consistent en un terrain agricole situé à l'endroit connu sous le nom d'El Jlidays "El Khour", relevant de l'imada d'El Mzaougua, délégation de Zar Mdine, gouvernorat de Monastir, et se présentent comme suit :

* Titre foncier n°69953 Monastir :

Il s'agit de la parcelle n°80, d'une superficie totale de 1681 m². Ses limites sont : à l'Est un pont de terre, à l'Ouest une butte de figuiers de Barbarie, au Sud et au Nord des limites fictives. Elle comprend six (6) pieds d'oliviers "jedari" bien entretenus.

Ses limites sont :

- Au Sud : la parcelle n°79. A l'Est : la parcelle n°65 appartenant à la requérante

- Au Nord : les parcelles n°81 et 82

- A l'Ouest : un chemin agricole sur une partie et la parcelle n°81 pour le reste.

* Titre foncier n°69960 Monastir :

Il s'agit de la parcelle n°78, d'une superficie de 1552 m², connue sous le nom d' "El Khour". Elle est de forme irrégulière et comporte six (6) oliviers "jedari" productifs.

Ses limites sont :

- Au Sud et à l'Est : le reste de la propriété de la requérante.

- Au Nord : la parcelle n°79.

- A l'Ouest : un chemin agricole et la parcelle n°79 sur certaines parties.

* Titre foncier n°69961 Monastir :

Il s'agit de la parcelle n°81, d'une superficie de 773 m², de forme rectangulaire. Elle contient quatre (4) oliviers "jedari" productifs.

Ses limites sont :

- Au Sud : la parcelle n°80

- A l'Est : les parcelles n°80 et 82 selon les portions

- Au Nord : la parcelle n°82

- A l'Ouest : un chemin agricole.

* Titre foncier n°69962 Monastir :

Il s'agit de la parcelle n°79, d'une superficie de 1430 m², de forme irrégulière, comprenant six (6) oliviers "jedari" productifs.

Ses limites sont :

- Au Sud : la parcelle n°78

- A l'Est : la parcelle n°65

- Au Nord : la parcelle n°80 - A l'Ouest : un chemin agricole

La superficie totale des quatre titres fonciers est : 1681 m² + 1552 m² + 773 m² + 1430 m² = 5436 m².

L'ensemble de ces titres constitue en réalité une seule parcelle sur le terrain, comprenant 22 oliviers "jedari" productifs, dont deux jeunes arbres récemment entrés en production.

Les titres fonciers mentionnés correspondent parfaitement aux parcelles objet de la demande, et l'expert désigné a joint à son rapport des photos prises sur place ainsi qu'une photo aérienne de l'emplacement des parcelles.

Mise à prix :

1- T.F. 69953 Monastir : 5.400,000 Dinars.

2- T.F. 69960 Monastir : 5.400,000 Dinars.

3- T.F. 69961 Monastir : 3.600,000 Dinars.

4- T.F. 69962 Monastir : 5.400,000 Dinars.

Le prix total des 4 immeubles est de : Dix neuf mille huit cent Dinars (19.800,000).

Date et lieu de vente :

Le mercredi 7 Janvier 2026 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Monastir.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Ainsi que l'obtention de l'autorisation du gouverneur étant donné l'inscription de périmètre d'irrigation publique.

2025404092VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture des procédures de Règlement Judiciaire

Société TEXTILE DU NORD "TEXNOR"

I.U : D1479960

Siège social : Rue île de Failaka, bâtiment HBG, 4ème étage, les Berges du Lac 1053 la Marsa

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 27 Novembre 2025 sous le N°1062, il a été décidé ce qui suit :

- Le déclenchement du règlement judiciaire et l'ouverture d'une période d'observation au profit de la Société TEXTILE DU NORD "TEXNOR"

- Désignation de Mme le juge Hela Ben MANSOUR en tant que juge commissaire.

- Désignation de Mr Adel GHLISS, en qualité d'Administrateur Judiciaire, chargé d'examiner le plan de redressement établit par débiteur, le modifier le cas échéant, et contrôler les actes de gestion.

A cet effet il appartient aux créanciers de la société TEXTILE DU NORD "TEXNOR" de déclarer auprès de l'Administrateur Judiciaire, le montant de leurs créances avec toutes les pièces justificatives et les sûretés y afférentes, dans un délai de 30 jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT et ce directement contre décharge à son bureau sis au 2 bis Rue de l'ARGENTINE, Imm Argentina 5ème étage bureau N°4 le Belvédère Tunis ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Pour plus d'informations veuillez contacter le 21 47 05 91/71 84 10 14.

2025R03450VEPA2

Nomination de liquidateur

Association «mon peuple pour soutenir la culture alternative»

Adresse : 114 rue Palestine - Tunis

Suivant jugement N°87984 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 20/12/2019, il a été décidé la dissolution de l'association «mon peuple pour soutenir la culture alternative» et la nomination de Maître Faouzia ABBES domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, en qualité de liquidateur.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les 20 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2025404095VEPA2

Nomination de liquidateur

«Association Elmakerem des études de développement de Sidi Bouzid»

Adresse : Elmakerem - Sidi Bouzid

Suivant jugement N°92148 émanant du tribunal de première instance de Tunis le 14/10/2021, il a été décidé la dissolution de l'association Elmakerem Sidi Bouzid et la nomination de Abdelhakim ben Amor liquidateur et en vertu de l'ordonnance sur requête N°65126 du 11/04/2025, il a été décidé le remplacement de Mr Abdelhakim Ben Amor par madame Faouzia Abbes domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad cité administrative Ariana - Tél : 28206646 pour liquider l'association.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les 20 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2025404096VEPA2

Clôture de la liquidation

Société «CAP SUD RETAIL» SARL

(Société en Liquidation)

Capital social : 1.000,000 DT

Siège social : Résidence Les Lilas App C7 Centre Urbain Nord Tunis 1083

M.F : 1497871FAM000

Le Juge - Commissaire auprès du Tribunal de Première Instance de Tunis a décidé le 11/11/2025 la clôture définitive des opérations de liquidation de la société «CAP SUD RETAIL» et la publication de cette décision au Journal Officiel de la République Tunisienne et aux deux journaux quotidiens dont l'un d'eux en langue Arabe après l'avoir déposé au Registre National des Entreprises Conformément à l'article 48 C.S.C.

2025404113VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE TUNISIAN INVESTMENT COMPANY

Société anonyme

Au capital de 20 463 130 Dinars

Siège social : 8 bis, Rue Mustapha Sfar 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1068519D

Les actionnaires de la société Tunisian Investment Company sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le mardi 30 décembre 2025 à 15 heures au siège de la société Al Karama Holding sis à la rue du Lac d'Annecy-passage du Lac Malawi les Berges du lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024;

3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2024;

5. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2024;

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2024;

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025R03446SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE AL KARAMA HOLDING

S.A au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0922165A

Messieurs les actionnaires de la société Al Karama Holding sont conviés à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 30 décembre 2025 à 9h, au siège social sis à la rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi, les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Co-Commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tous les documents relatifs à ladite Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la société.

2025R03447SANB3

Convocation à l'assemblée générale des associés

Société Tunisienne d'Industrie Automobiles (en liquidation)

Société anonyme

Identifiant unique : 0002584X

Le liquidateur de la Société Tunisienne d'Industrie Automobile convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale des Associés qui se tiendra le mardi 30 décembre 2025 à 10 heures du matin au bureau de liquidateur sis au bureau N°13 au 3ème étage de l'immeuble 1 rue des entrepreneurs (par l'avenue de Paris) Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du liquidateur concernant les circonstances de l'élaboration des états financiers des années 2015, 2016 et 2017 ainsi que les suites réservées aux décisions des associés lors de l'assemblée ordinaire du 03 janvier 2025 sur les états financiers et le rapport du commissaire aux comptes relatif aux exercices 2015, 2016 et 2017 et lecture du rapport d'activité du liquidateur pour la période allant du 01/01/2025 au 30/11/2025.

2- Lecture du rapport de commissaire aux comptes sur les états financiers des années 2015, 2016 et 2017.

3- Approbation des états financiers des années 2015, 2016 et 2017 et affectation du résultat pour les années 2015, 2016 et 2017.

4- Quitus au liquidateur pour l'accomplissement des procédures pour la réunion de l'assemblée générale des associés et quitus aux membres du conseil d'administrations pour la gestion des années 2015, 2016 et 2017.

5- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions objet de l'article 200 du C.S.C pour les années 2015, 2016 et 2017.

6- Approbation si nécessaire sur les conventions objet de l'article 200 du C.S.C.

7- Décisions de l'assemblée générale des associés concernant les anomalies relevées dans les rapports du commissaire aux comptes sur les exercices comptables 2015, 2016 et 2017.

8- Renouvellement du mandat du liquidateur.

9- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

10- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des procédures des dépôts et de publications légales et pour toutes les opérations qui en découlent.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à tous les associés.

2025R03454SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LES INDUSTRIES NOUVELLES DU PLASTIQUE «INOPLAST»

Société anonyme

Au capital de 18 250 000 Dinars

Siège social : Route de Mateur km 7 - La Manouba

Identifiant Unique (RNE) : 0000768 V

Messieurs les actionnaires de la Société INOPLAST S.A sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 7 Janvier 2026 à 10 heures au siège du groupe HACHICHA sis au : 70, avenue Mohamed V, 1002 - Tunis, et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 ;

3- Approbation du rapport du conseil d'administration, des conventions règlementées et des états financiers relatifs à l'exercice 2024;

4- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion durant l'exercice 2024 ;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

6- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents relatifs à ladite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège ci-haut mentionné.

2025R03456SANB3

Société BTK Leasing

Société anonyme

Au capital de 25.000.000 DT

Siège social : 11, rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0578857 A

Les actionnaires de la société BTK Leasing sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 décembre 2025 à 10 heures du matin au siège de la société 11 Rue Hédi Nouira 1001, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Libération de réserves spéciales de réinvestissement dans les résultats reportés «Bénéfice disponible»

2. Affectation des résultats reportés à fin 31 décembre 2024

3. Délégation de pouvoir pour accomplissement des formalités légales de publicité.

2025R03458SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Mardi 30 décembre 2025

SOTREGAMES

Av. Aboulkacem Chebbi Route de Médenine - Gabès

S.A au capital social : 407.450 Dinars

Matricule fiscal : 3645X/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société Régionale de Transport de Gabès sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 30 décembre 2025 à 10 H au siège de la Direction Générale sis à Immeuble Gabès Palace, 3ème étage Bab Bhar Gabès afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard dans la tenue de l'assemblée Générale sur l'exercice 2024

2- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur l'exercice 2024

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024

4- Approbation du rapport établi par le Conseil d'Administration sur l'exercice 2024

5- Approbation des états financiers sur l'exercice 2024

6- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2024

7- Allocation des jetons de présence aux administrateurs

8- Affectation des résultats de l'exercice 2024,

9- Election d'un administrateur représentant des actionnaires privés

NB : Tous les documents sont à la disposition des actionnaires au siège de la Direction Générale.

2025R03461SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Mardi 30 décembre 2025

SOTREGAMES

Av. Aboulkacem Chebbi Route de Médenine - Gabès

S.A au capital social : 407.450 D

Matricule fiscal : 3645X/A/M/000

Messieurs lés actionnaires de la Société Régionale de Transport de Gabès sont priés d'assister à l'assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 30 Décembre 2025 à 12 H au siège de la Direction Générale sis à Immeuble Gabès Palace, 3ème étage Bab Bhar Gabès afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Se prononcer sur l'éventualité de la dissolution de la société ou la continuité de l'exploitation conformément aux dispositions de l'article n°388 du code des sociétés commerciales.

2025R03462SANB3

Convocation

SOCIETE LES THERMES MARINS DE HAMMAMET

S.A au capital de 8 250 000 dinars

Siège social : Hôtel Hammamet Garden - 8050 Hammamet B.P 291

Identifiant unique : 0023021 E

Messieurs les actionnaires de la société LES THERMES MARINS DE

HAMMAMET sont invités à assister, le samedi 27 décembre 2025, au siège social à l'effet de délibérer en :

Assemblée Générale Ordinaire à dix heures (10 h) du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire ;

- Lecture d'approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

- Affectation des résultats ;

- Quitus aux administrateurs;

- Renouvellement du commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026

- Renouvellement du mandat du conseil d'administration pour les exercices 2024, 2025 et 2026

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2025R03464SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Date : 29 Décembre 2025 à 08h00

Société AERO TUNISIA S.A

Société anonyme

Au capital de 4 365 000 Dinars

Identifiant unique : 1184617E

Siège social : Z.I. Hammam Zriba - 1152 Hammam Zriba

Messieurs et Mesdames les Actionnaires de la société AERO TUNISIA S.A., vous êtes invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 29 décembre 2025 à 08h00 au siège social de la société MAXULA BOURSE sis à Résidence Regency Bloc A 1er étage, Rue Lac Léman - Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire relative aux exercices 2023 & 2024;

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

3- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023 ainsi que des conventions réglementées ;

5- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023 ;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

7- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

8- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

9- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024 ainsi que des conventions réglementées;

10- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024 ;

11- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

12- Pouvoirs pour formalités.

2025R03467SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Date : 29 Décembre 2025 à 09h00

Société AERO TUNISIA S.A

Société anonyme

Au capital de 4 365 000 Dinars

Identifiant unique : 1184617E

Siège social : Z.I. Hammam Zriba - 1152 Hammam Zriba

Messieurs et Mesdames les Actionnaires de la société AERO TUNISIA S.A., vous êtes invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le lundi 29 décembre 2025 à 09h00 au siège social de la société MAXULA BOURSE sis à Résidence Regency Bloc A 1er étage, Rue Lac Léman - Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification de la modalité de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire;

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Extraordinaire relatif à l'augmentation du capital;

3- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription;

4- Augmentation du capital de la société;

5- Suppression du droit préférentiel de souscription;

6- Modification des statuts,

7- Délégation au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital et d'en constater la réalisation;

8- Pouvoirs pour formalités.

2025R03468SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE HOTELIERE ABOU SOFIANE S.A.

Au capital de 7000.000 dinars

Siège social : Hôtel Abou Sofiane - Port El Kantaoui - Hammam - Sousse

RNE : N°0012746C

Messieurs et mesdames les actionnaires de la «Société Hôtelière Abou Sofiane S.A.» sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 30 décembre 2025 à dix heures au Siège Social de la société en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des délais et modalités de tenue de l'Assemblée générale ordinaire.

2- Approbation de la réévaluation des immobilisations de la société.

3- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société au titre de l'exercice 2024

4- Lecture des Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2024.

5- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2024.

6- Approbation des conventions et opérations prévues à l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales.

7- Affectation des Résultats de l'exercice 2024.

8- Quitus aux administrateurs.

9- Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs.

10- Pouvoirs pour formalités.

2025S01610SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CLINIQUE LA CORNICHE COEUR ET VAISSEAUX

S.A. au capital de 2 650 000 dinars

Siège social : 1, Boulevard Mongi Bali, Sousse

Identifiant unique : 0745111W

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société CLINIQUE LA CORNICHE COEUR ET VAISSEAUX S.A. sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le samedi 27 décembre 2025 à 10 heures au siège social sis au 1, Boulevard Mongi Bali, Sousse en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales au cours de l'exercice 2024.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à ce même exercice.

4. Approbation, s'il y a lieu, du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Pouvoirs pour les formalités.

2025S01612SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Messieurs les actionnaires de la société ETABLISSEMENT MAHMOUD BOURICHA au capital de 1205000 dinars MF 003792H sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 31 décembre 2025 à 10h00, à l'immeuble Saadi Tour E.F 8ème étage, Menzah IV Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

- Approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

- Quitus aux administrateurs;

- Jetons de présence;

- Nomination des membres du Conseil d'Administration;

- Nomination d'un commissaire aux comptes;

Tous les documents soumis à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2025404101SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TAWASOL GROUP HOLDING SA

Société anonyme

Au capital de 108 000 000 dinars

Résidence du Lac, Rue Lac Tanganyika, Immeuble H 3ème Etage, les Berges du Lac

Identifiant Unique : 1271778K

Le conseil d'administration convoque par la présente tous les actionnaires de la Société TGH à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mardi 30/12/2025 à 10h au nouveau siège du groupe situé à la Rue des entrepreneurs ZI Borj Ghorbel Ben Arous, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et délai de convocation à l'AGO annuelle relative à l'exercice 2024

2. Entérinement du retard dans la tenue de l'AGO annuelle relative à l'exercice 2024

3. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société TGH et du Groupe pour l'exercice 2024

4. Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2024

5. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2024

6. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

7. Affectation des résultats de l'exercice 2024

8. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024

9. Ratification de la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour un mandat de 3 ans couvrant les exercices 2024, 2025 et 2026

10. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes pour un mandat de 3 ans couvrant les exercices 2025, 2026 et 2027

11. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2024

12. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse suivante : Résidence du Lac, Rue Lac Tanganyka, Immeuble H 3ème Etage, les Berges du Lac.

2025404104SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ACCESS TO E-BUSINESS

Société anonyme

Capital social : 400.000 dinars

Siège social : Rue de la Bourse, Immeuble Horizon, Cité les Pins, Les Berges du Lac2

Affiliation CNSS : 225934/21

Identifiant Unique : 0719031Y

En vertu du procès-verbal de délibération du Conseil d'Administration en date du 27 octobre 2025, les actionnaires de la société ACCESS TO E-BUSINESS sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 31 décembre 2025 à 16 H au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale;

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024;

- Lecture des rapports spécial et général du Commissaire aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024;

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers individuels au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024;

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024;

- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2024 ;

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024;

- Affectation du résultat et approbation, s'il y a lieu;

- Approbation des conventions réglementées au sens de l'article 200 du Code des sociétés commerciales;

- Quitus à donner aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2024 ;

- Quitus à donner au Directeur Général pour l'exercice de son mandat durant l'exercice 2024;

- Fixation du montant des jetons de présence;

- Questions diverses;

- Pouvoir en vue des formalités.

2025404105SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISAIR

Société anonyme

Siège : Boulevard Mohamed Bouazizi Tunis Carthage 2035

Capital : 106 199 280 dinars

Le Conseil d'Administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Compagnie se tiendra le mardi 30 décembre 2025 à 10h du matin au siège social de la compagnie sis au Boulevard Mohamed Bouazizi Tunis - Carthage pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner sur le retard de tenue de l'assemblée générale

2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de Tunisair et l'activité du groupe Tunisair pour l'année 2022.

3. Lecture des Rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2022.

4. Lecture du rapport spécial des commissaires des comptes

5. Approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2022.

6. Affectation des résultats au titre de l'année 2022.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Jetons de présence des administrateurs.

9. Jetons de présence des membres du comité permanent d'audit.

Les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du mardi 9 décembre 2025 au siège social de la compagnie (Direction Centrale Financière au 2ème étage) du lundi au vendredi, horaire administratif (de 8H à 13H et de 14h à 17h).

2025404109SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

TUNISAIR

Société anonyme

Siège : Boulevard Mohamed Bouazizi Tunis Carthage 2035

Capital : 106 199 280 dinars

Le Conseil d'Administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Compagnie se tiendra le mardi 30 décembre 2025 à 12h30 au siège social de la compagnie sis au Boulevard Mohamed Bouazizi 2035 - Tunis Carthage, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Décision de continuer l'activité de la société.

2025404110SANB3

GOULETTE SHIPPING CRUISE

Société anonyme

Siège social : Village Touristique Port de La Goulette 2060 Tunis

Identifiant unique : 0922248C

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Goulette Shipping Cruise, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 décembre 2025 à dix heures (10 h) au siège social de la société sis au Village touristique port de la Goulette 2060 Tunis, à l'effet de délibérer sur les points portés sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la Société et relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

4. Approbation des Conventions réglementées conformément à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

5. Approbation des états financiers de la Société arrêtés au 31 décembre 2024.

6. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Nomination d'un commissaire aux comptes

9. Approbation de la cooptation d'un Administrateur.

10. Pouvoirs pour formalités.

2025404111SANB3

GOULETTE SHIPPING CRUISE

Société anonyme

Siège social : Village Touristique Port de La Goulette 2060 Tunis

Identifiant unique : 0922248C

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Goulette Shipping Cruise, sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 30 décembre 2025 à dix heures trente (10h: 30) au siège social de la société sis au Village touristique port de la Goulette 2060 Tunis, à l'effet de délibérer sur les points portés sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation.

2. Examen de l'opportunité de dissolution de la Société de manière anticipée ou de poursuivre son activité conformément à l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

3. Augmentation de capital en numéraire.

4. Réduction de capital pour absorber les pertes.

5. Modifications corrélatives de l'Article 6 des statuts de la Société.

6. Pouvoirs pour formalités.

2025404112SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE JOB BETON

Société anonyme

Au capital de : 6 400 000.000

Siège social : Zone Industrielle 1 JBEL OUEST

R.C. : B24179732010

M.F : 1172419L

Le Conseil d'Administration de la société JOB BETON, réuni le 19 novembre 2025, a décidé de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 25 décembre 2025 au siège social de l'ATD SICAR à 11 h du matin.

Ordre du jour :

1. Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2024,

2. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2024,

3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes,

4. Approbation du rapport établi par le conseil pour l'exercice 2024,

5. Approbation des états financiers de l'exercice 2024,

6. Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

7. Affectation s'il y a lieu des résultats de l'exercice 2024,

8. Quitus au conseil d'administration,

9. Fixation des jetons de présence alloués aux membres de conseil,

10. Renouvellement et/ou des Administrateurs.

11. Renouvellement et/ou des commissaires aux comptes,

12. Pouvoirs pour formalités.

Conditions d'admission :

Tout actionnaire peut participer ou se faire représenter conformément à la loi.

2025404118SANB3

Convocation

MBB SHIPYARD S.A

Capital social : 6.000 000 DT

Siège social : Immeuble AL BADR Rue du Lac Mâlaren Les Berges du Lac - 1053 Tunis

IU : 1823422D

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE MBB SHIPYARD SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 24/12/2025 à onze heures, à l'immeuble Al Badr Rue du Lac Mâlaren les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard de la tenue de l'Assemblée Générale relatif aux exercices 2023 et 2024,

2. Approbation des modalités et des délais de convocation et de tenue de l'Assemblée,

3. Lecture et approbation éventuelle du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société durant les exercices 2023 et 2024,

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2023 et 2024,

5. Examen et approbation éventuelle des états financiers et des comptes des exercices arrêtés au 31/12/2023 et au 31/12/2024,

6. Affectation des résultats des exercices 2023 et 2024,

7. Approbation, s'il y a lieu, des conventions régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales,

8. Quitus aux Administrateurs,

9. Pouvoir pour formalités.

2025404119SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société : Groupe PROWESS MEDICAL

Forme Juridique : Société Anonyme

Identifiant Unique : 1732826Q

Capital social : 7 000 000 DT

Siège social : 5, rue SUFFETULA, Notre Dame, Mutuelle Ville - Tunis

Chers Actionnaires;

Nous avons le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 26/12/2025 à 16h, au siège de la société 5, Rue Sufeitula Notre Dame Mutuelle Ville - Tunis.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation;

2. Lecture et approbation de rapport de Conseil d'Administration;

3. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2024 ;

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ;

5. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2024 ;

6. Approbation des conventions réglementées;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2024;

8. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2024 ;

9. Pouvoir pour formalités.

2025404126SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société : Groupe PROWESS MEDICAL

Forme Juridique : Société Anonyme

Identifiant Unique : 1732826Q

Capital social : 7 000 000 DT

Siège social : 5, rue SUFFETULA, Notre Dame, Mutuelle Ville - Tunis

Chers Actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le 26/12/2025 à 15h, au siège de la société 5, Rue Sufeitula Notre Dame Mutuelle Ville - Tunis.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Diminution du capital

2. Mise à jour corrélative des statuts,

3. Pouvoirs pour formalités.

2025404127SANB3

Société «NOUR AGRICOLE»

S.A au capital de 4 779 040.000 DT

RNE : 1126148X

MF : 1126148X/A/M/000

CNSS : 311666-5

Nous convoquons les actionnaires de la société NOUR AGRICOLE à l'AGO qui va se tenir en date du 25/12/2025 au siège de la société "ZITOUNA CAPITAL" Av. Boulevard Qualité de la vie 2015 le Kram Tunis, à 10 H du matin pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard de la présente assemblée générale

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour l'exercice clos le 31/12/2024.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024.

4. Approbation des conventions conclues au titre des articles 200 et 475 du CSC

5. Approbation des états financiers clos le 31/12/2024.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

8. Pouvoirs pour formalités.

2025404135SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE HUILERIE BEN YEDDER

Société SARL

Au capital de 5 230 000 Dinars

Siège social : Route National 5 Km 10 Mornaguia

IU : 0741413Q

Messieurs les associés de la Société HUILERIE BEN YEDDER sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 8 Janvier 2026 à 10h30 à son siège sis route de Medjez El Bab Km 10 la Mornaguia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice clos au 30 septembre 2025.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 30 septembre 2025.

3- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice clos au 30 Septembre 2025.

4- Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 115 et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Affectation du résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2025.

6- Nomination du commissaire aux comptes.

7- Nomination du gérant.

8- Aperçu sur la campagne 2025-2026

9- Pouvoirs pour formalités.

2025R03437SRLB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Sté Tabarka Tourisme & Loisirs - SARL

Capital social 50.000 Dinars

Siège social : Zone Touristique Tabarka

Identifiant unique : 0038068Y

Nous avons l'honneur de convoquer les associés de la société Tabarka Tourisme Et Loisirs pour l'assemblée générale extraordinaire de la dite société qui sera tenue le 27/12/2025 au siège social de la société sis à la zone touristique Tabarka (espace bab elbahr) à 10 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Nomination du gérant et fixation de ses pouvoirs.

2025404120SRLB3

DIVERS

Avis au public

Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie

Avis d'enquête

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Dans le cadre de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la Tunisie et l'Italie (le projet "ELMED"), la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de renforcer son réseau de transport d'électricité en réalisant une ligne électrique aérienne double terne d'une tension de 400 kilovolts, d'une longueur d'environ 67 km, reliant les deux postes de transformation de Mlaabi à Menzel Temime et de Grombalia 2 au gouvernorat de Nabeul.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège de gouvernorat de Nabeul, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2025R03445DIVD2

Avis

Les héritiers du défunt Hafedh Affes, sa veuve Mme Samia Chaker et ses enfants Mme Alia Affes et Mr Ahmed Affes annoncent qu'ils ont hérité une maison, lotissement n°276, sise à Chaffar Sfax, dont le défunt a acquis la propriété par acte de partage notarié en date du 20/4/2005 et enregistré à la recette des finances Sfax le 27/9/2005 et que cet acte est perdu et qu'ils désirent obtenir un deuxième acte original de propriété, et tout contestant devra s'adresser à Maître Ben Alaya Amina avocate à Sfax dont le bureau est sise à l'Avenue Habib Bourguiba Immeuble Intilaka 2 bloc D 6ème étage bureau n°1, 3000 Sfax et ce dans un délai de trente jours (30 jours) à partir de la date de publication de cette annonce.

2025X01609DIVD2

Avis

Mme Khadija Bouzid veuve Mohammed Moncef Hentati annonce qu'elle est propriétaire d'une maison sise à la Route Menzel Chekker km 1.5 Sfax dans sa moitié par un jugement de vente aux enchères immobilières n°588 prononcé par le Tribunal de Première Instance de Sfax en date du 4/4/1988 et dans sa deuxième moitié par un acte de vente notarié en date du 23/12/1972 et que cet acte de propriété est perdu et qu'elle désire obtenir un deuxième acte original de propriété, et tout contestant devra s'adresser à Maître Ben Alaya Amina avocate à Sfax dont le bureau est sis à l'Avenue Habib Bourguiba Immeuble Intilaka 2 bloc D 6ème étage bureau n°1, 3000 Sfax et ce dans un délai de trente jours (30 jours) à partir de la date de publication de cette annonce.

2025X01610DIVD2

Avis

Kamel ben Mokhtar Ghars déclare qu'il a perdu le titre de son père d'un terrain composé 240 m² situé à route El Mharza km 2 Sfax provenant par acte de vente du 12/6/1962 enregistré le 12/04/1984 n°1546 par les deux notaires Ibrahim Hbaieb et Mahmoud Mziou

Il veut extraire un autre qui remplace le premier, celui qui a une opposition la donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30 j.

2025X01617DIVD2

Avis

Madame Monia Bent Tawfik Chtourou porte à la connaissance du public la perte de titre de son mari décédé Moncef Ben Mahmoud Yangui d'une maison au deuxième étage et 1/4 indivise sis à la route Kayed Mohamed klm 2 Sfax. Par conséquent elle prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire Bannani Hassen sis à la médina arabe 102 rue Sidi Belhassen Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT est considérée comme nulle et non avenue.

2025X01618DIVD2

Avis

Madame Monia Bent Tawfik Chtourou porte à la connaissance du public la perte de titre de sa mère décédée Rachida Bent Mohamed Yangui d'un magasin sis à la route Kayed Mohamed klm 2 Sfax. Par conséquent elle prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire Bannani Hassen sis à la médina arabe 102 rue sidi Belhassen Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT est considérée comme nulle et non avenue.

2025X01619DIVD2

Avis

Monsieur Isam Ben Mohamed Masoudi porte à la connaissance du public la perte de son titre de propriété d'un terrain d'une superficie «450 m²» sis à la route Menzel Chaker km 13 Sfax. Par conséquent il

prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire Bannani Hassen sis à la Médina Arabe 102 rue Sidi Belhassen Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT est considérée comme nulle et non avenue.

2025X01620DIVD2

Avis

Monsieur Mostafa Benmokhtar Chalbi porte à la connaissance du public la perte de son titre de propriété d'un terrain d'une superficie «370 m²» sur le quel est édifié une maison sise à la route Saltnia km 13 Sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du maître notaire Bannani Hassen sis à la médina arabe 102 rue sidi Belhassen Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT est considérée comme nulle et non avenue.

2025X01621DIVD2

Avis complémentaire

Suite à la réquisition dégel n°8432 déposée le 24 avril 2025 auprès du Tribunal foncier de Béja par Mourad Andaloussi, représenté par Maître Sofien Miled en vue de l'inscription de la vente au titre foncier n°6038 de Béja, a produit les documents suivants : une «Déclaration de vente et engagement» authentifiée par signature le 22/12/2008 et enregistrée auprès de la recette des finances le 26/11/2024 (quittance n°M023269); un contrat de vente authentifié par signature le 10/02/2017 et enregistré auprès de la recette des finances le 17/10/2025 (quittance n°M021242); un certificat d'authentification de signature daté du 5/12/2024; un certificat d'authentification de signature daté du 10/10/2025 ; et un certificat d'authentification de signature daté du 18/12/2025. Une procuration enregistrée auprès de la recette des finances le 21/11/2024, (quittance numéro M023091) ; et une «Déclaration de vente et d'engagement» datée du 12/5/2008 et enregistrée auprès de la recette des finances le 26/11/2024, (quittance numéro M023276).

Considérant que ces documents ont été établis en violation des dispositions de l'article 377 bis, leur publication est considérée comme complémentaire.

A compter du présent avis et pendant un délai de deux mois, toute personne intéressée pourra s'opposer à cette demande ou intervenir dans la procédure devant le Tribunal foncier, chambre de Béja.

2025404114DIVD2